



# PROJET ÉDUCATIF



# SOMMAIRE

1-	CONTEXTE	P.2
	1.1. Situation géographique de la structure	P.2
	1.2. Population du territoire	P.2
	1.3. Structures pour la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse sur la communauté des communes	P.2
2-	STATUT ET VOCATION DE L'ASSOCIATION	P.3
3-	LES VALEURS ÉDUCATIVES	P.3
4-	LES ACTIONS	P.3
	4.1. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)	P.3
	4.2. Les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP)	P.4
	4.3. Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)	P.4
	4.4. L'Accueil ados	P.5
5-	LES MOYENS MIS A DISPOSITION	P.5
	5.1. Les équipements	P.5
	5.2. Le matériel pédagogique	P.6
	5.3. Les transports	P.6
	5.4. Les équipes	P.7
	5.4. Les moyens financiers	P.7
6-	RELATION ENTRE LA DIRECTION/LES REFERENTES PEDAGOGIQUES/LE BUREAU	P.7

## 1- CONTEXTE

### 1.1. Situation géographique de la structure

L'association le Créneau se situe en milieu rural, dans le département de l'Aveyron, au sein de la Communauté de Communes Conques-Marcillac. Cette dernière comprend 12 communes dont Salles La Source, commune d'implantation de l'association.

### 1.2. Population du territoire

- La Communauté de Communes comptait 11 855 habitants en 2019 et environ 2015 enfants/jeunes entre 0 et 14 ans en 2018.

Toujours en 2019, la commune de Salles La Source abritait 2 200 habitants et celle de Marcillac-Vallon 1689.

On remarque que les communes du Vallon et du centre du territoire tendent vers une augmentation ou un maintien de leur population contrairement aux communes du nord.

- Les familles monoparentales augmentent sur le territoire.
- Le taux de pauvreté chez les moins de quarante ans est aussi en augmentation même si la part des ménages fiscaux imposés est supérieure à celle de l'Aveyron.
- Le taux de chômage intercommunal est de 6,1% contre 10,1% au niveau départemental. Sur les communes de Marcillac-Vallon et Mouret le taux de chômage est plus élevé : 8,5 % pour la première et 8,9 pour la seconde.
- La population active est de 73,8% contre 63,7% au niveau départemental.

### 1.3. Structures pour la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse sur la Communauté des Communes

- **Accueils et services Petite Enfance**

- un relais assistante maternelle,
- un multi-accueil,
- un RAM
- une micro crèche à Valady
- une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) à St Cyprien sur Dourdou
- des haltes jeux sur Marcillac-Vallon, Nuces, St Christophe et St Cyprien.

} à Marcillac-Vallon-

- **Accueils de Loisirs Enfance Jeunesse**

- Association Le Créneau intervenant sur les communes de Marcillac-Vallon et Salles La Source
- Association Familles Rurales de St Christophe Valady
- Les Gastadous à Balsac et Clairvaux d'Aveyron
- L'USEP à St Cyprien sur Dourdou, commune de Conques en Rouergue

## 2- STATUT ET VOCATION DE L'ASSOCIATION

Le Créneau, association pour le développement des activités socio-éducatives et culturelles sur le territoire de la Communauté de Communes Conques-Marcillac, est une association loi 1901 à but non lucratif. Cette dernière est affiliée à la fédération des FRANCAS.

Elle vise l'action éducative de qualité dans le temps libre des enfants et des adolescents. « Se connaître, comprendre les autres et son environnement afin d'être plus autonome et favoriser le développement de chacun pour construire le citoyen dans la société de demain »

A travers ses différentes actions, son objectif premier est l'épanouissement et l'émancipation de l'individu, grâce à l'éducation populaire. Par conséquent, elle a pour but de créer une dynamique d'utilité publique et sociale qui vise à :

- Faciliter l'accès aux loisirs, aux sports, à la culture, au numérique
- Favoriser les initiatives et la participation à la vie locale
- Contribuer au développement socio-éducatif des personnes et des groupes

## 3- LES VALEURS ÉDUCATIVES

L'association organise des activités et s'engage à :

- Tenir compte du développement de la personne
- Favoriser l'autonomie d'être, de penser, d'agir et la possibilité de trouver sa place ou de se réaliser socialement
- Privilégier la découverte, l'expérience, pour favoriser la connaissance
- Amener chacun à explorer et faire par lui-même
- Favoriser la rencontre avec l'autre
- Permettre à chacun de laisser se manifester ses qualités et ses talents afin de favoriser son épanouissement
- Favoriser la coéducation (familles, équipes enseignantes, animateurs) pour la cohérence de l'action éducative auprès des jeunes et des enfants

## 4- LES ACTIONS

Par les différents accueils, l'association souhaite répondre au besoin de garde des enfants pour les familles, mais ce n'est pas une garderie. En effet, comme précisé précédemment, ces accueils doivent permettre la rencontre entre enfants, entre l'équipe et les familles, entre les enfants et les habitants, entre les enfants et les résidents de l'hôpital local... Ils doivent favoriser la découverte et le respect de l'environnement proche et lointain : de l'accueil de loisirs à la planète... Par conséquent, les projets de dimension locale sont privilégiés, sans oublier de manière très ponctuelle, les projets hors territoire (sorties, séjours accessoires...).

Pour favoriser l'accès des accueils à une majorité de familles, les tarifs appliqués sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants inscrits et du quotient familial. Pour l'accueil ados, un tarif unique annuel, d'un montant accessible à tous est appliqué.

Les Accueils Collectifs de Mineurs doivent respecter le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Chaque accueil est donc déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), qui délivre un agrément.

#### **4.1. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Il se situe à Cougousse, village de la commune de Salles La Source.

Cet accueil est ouvert aux enfants scolarisés, dès qu'ils ont acquis la propreté, tous les jours pendant les vacances, de 7h30 à 18h30.

*Le respect du protocole sanitaire exceptionnel dû à la pandémie du Covid-19, implique l'utilisation de plusieurs sites. L'accueil pourra fonctionner également au groupe scolaire Jean Auzel (site place des écoles) en plus du site de Cougousse. Les horaires restent inchangés. Si cette situation devait se reproduire, ce site seraient à nouveau investi.*

Un projet pédagogique de l'année est écrit (et évalué) par la référente pédagogique, en concertation avec l'équipe. Pour chaque période de vacances scolaires, un avenant est rédigé (et évalué) avec l'équipe.

#### **4.2. Les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP)**

Un projet pédagogique à l'année, par ALP, prévoit les orientations et le fonctionnement. Il est écrit (et évalué) par les référentes pédagogiques de chaque site en concertation avec les équipes.

##### **4.2.1. L'ALP de l'école publique de Marcillac-Vallon**

Cet accueil se situe au sein du groupe scolaire Jean Auzel, sur deux sites.

Il accueille tous les enfants scolarisés du groupe scolaire.

Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 9h ; de 12h à 14h ; de 17h à 18h30.

##### **4.2.2. L'ALP de l'école publique de Salles La Source**

Cet accueil se situe à Souyri dans les locaux de l'école et à la salle des fêtes pour la prise du repas de midi (le temps de la construction de la nouvelle école).

Il accueille tous les enfants de l'école.

Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 9h ; de 12h à 14h ; de 17h à 18h, et les mercredis de 8h à 9h.

##### **4.2.3. L'ALP du mercredi**

Il se situe à Cougousse, village de la commune de Salles La Source.

Cet accueil est ouvert aux enfants scolarisés, dès qu'ils ont acquis la propreté, tous les mercredis pendant les périodes scolaires de 7h30 à 18h30.

Un projet pédagogique de l'année est écrit (et évalué) par la référente pédagogique, en concertation avec l'équipe. Pour chaque période (de vacances à vacances, un avenant est rédigé (et évalué) avec l'équipe.

### **4.3. Les Temps d'Activités Périscolaires**

Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEdT), ces temps d'activités sont organisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h15 à 17h. L'objectif de ces temps est de permettre à TOUS les enfants d'accéder à des activités favorisant la socialisation, le partage, la découverte, l'expérimentation. Ces activités sont gratuites.

### **4.4. L'Accueil ados**

Cet accueil se situe sur le site de Cougousse.

Il est ouvert tous les vendredis soirs, de 17h à 20h. Selon les projets, une extension d'ouverture est possible.

Il accueille les jeunes dès leur rentrée en 6<sup>ème</sup> jusqu'à 17 ans.

## **5- LES MOYENS MIS A DISPOSITION**

### **5.1. Les équipements**

#### **5.1.1. L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Les locaux sont mis à disposition de l'association par la commune de Salles La Source. Ils comprennent :

- 3 salles d'activités/accueil
- 1 salle de sieste
- 1 bibliothèque
- Des sanitaires au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage
- 4 bureaux (direction, administration, pédagogique)
- 1 salle de restauration équipée d'une cuisine

L'aménagement des locaux est détaillé dans le projet pédagogique.

A l'extérieur, l'ALSH dispose d'une cour et d'un parc.

Une salle d'activité ainsi que la salle restauration et cuisine, sont partagées avec le Comité d'Animation de Cougousse et le club de peinture.

#### **5.1.2. Les Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP)**

##### **5.1.2.1. ALP Jean Auzel à Marcillac-Vallon**

#### **Site Chenevières**

Les locaux sont partagés avec l'école. L'ALP utilise :

- La salle motricité
- La cantine équipée d'une cuisine
- Les sanitaires
- La cour

L'ALP a un jardin et un poulailler.

Le matériel sportif et les jeux de cour sont utilisés par l'école et l'ALP. Ils appartiennent à l'un ou à l'autre.

### **Site Place des écoles**

Les locaux sont également partagés avec l'école. Ils comprennent :

- Une salle arts plastiques/ludothèque
- Une bibliothèque
- Une salle motricité à l'étage
- Une cour
- Des sanitaires (filles et garçons)
- Un foyer
- Une cantine équipée d'une cuisine

#### **5.1.2.2. L'ALP Souyri de Salles la Source**

L'ALP utilise les locaux de l'école :

- Le préfabriqué
- La salle informatique
- La salle arts plastiques
- La cour

Pour les repas, l'ALP utilise la salle des fêtes, les locaux actuels de l'école ne permettent pas d'avoir une cantine.

Le matériel sportif est prêté par l'école.

#### **5.1.3. L'Accueil ados**

L'Accueil ados fonctionne dans les locaux de Cougousse. Il utilise :

- 2 salles d'activité
- La salle de restauration
- La cour

### **5.2. Le matériel pédagogique**

Chaque accueil a son matériel pédagogique. Chaque référent s'occupe de sa gestion. Les commandes sont à faire auprès de la personne chargée des achats. Ceux-ci doivent répondre à un projet ou à des besoins repérés par les équipes dans la limite du budget alloué. La mutualisation permet, suivant les projets, d'utiliser du matériel disponible sur un autre accueil.

### **5.3. Les transports**

Les équipes font appel à différentes entreprises de transport en commun pour tous les déplacements. Cependant en cas de besoin, la directrice de l'association et la référente pédagogique de l'ALP Souyri et ALSH peuvent être amenées à transporter des enfants dans leur voiture personnelle.

## **5.4. Les équipes**

### **5.4.1. L'ALSH**

L'équipe de l'accueil de loisirs sans hébergement est constituée :

- D'une directrice
- D'une référente pédagogique
- D'une référente pédagogique adjointe
- De 5 animateurs permanents

Elle peut être complétée par d'autres animateurs en cas de besoin.

### **5.4.2. Les ALP**

L'équipe de chaque ALP est composée :

- D'une directrice
- D'une référente pédagogique sur Jean Auzel et d'une directrice à Souyri
- D'animateurs (salariés de l'association ou mis à disposition par les municipalités) dont le nombre varie en fonction des effectifs.

### **5.4.3. L'accueil ados**

L'équipe est constituée :

- D'une directrice
- De deux animateurs

## **5.5. Les moyens financiers**

Chaque action a un budget alloué par la directrice de l'association. Les référentes de chaque action en sont informées et garantes.

## **6- RELATION ENTRE LA DIRECTION/LES REFERENTES PEDAGOGIQUES/LE BUREAU**

Une réunion hebdomadaire Référentes Pédagogiques/Direction permet de suivre les projets, d'échanger sur les situations problèmes, d'acter des décisions... Chaque document, communication, projets est validé par la directrice en amont, qui est à la fois directrice des accueils et directrice de l'association.

Celle-ci a reçu une délégation de pouvoir par les membres du Bureau. Elle informe celui-ci par des avis de situation réguliers. Lors des réunions mensuelles les décisions importantes sont discutées et soumises à validation.